

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision DEC2023-64, du 5 juin 2023, fixant les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023,

Considérant qu'il convient de fixer ces tarifs en fonction de la variation de l'indice INSEE des prix à la consommation (cantines 11.1.2.0),

Vu la variation de l'indice en mars 2024 (publié en avril 2024), soit + 3,02 %,

DECIDE :

Article 1 : A compter du 1^{er} septembre 2024, les tarifs sont fixés comme suit :

	familles domiciliées à Crépy-en-Valois	familles domiciliées hors Crépy-en-Valois
Repas élève	4,98* euros	6,69* euros
Couvert élèves allergiques alimentaires	2,48 euros	3,34 euros
Enfants du personnel de la Ville et du CCAS entré dans la collectivité avant le 1 ^{er} janvier 2009	2,48 euros	2,48 euros

* - 25% à compter du 2^{ème} enfant de la même famille (selon conditions fixées à l'annexe 1 du règlement de fonctionnement de la restauration scolaire)
* - 50% à compter du 3^{ème} enfant de la même famille
* + 50% en cas de repas pris sans être inscrit à la restauration scolaire

Repas adultes	8,96 euros
Repas agents de la Ville et du CCAS entrés dans la collectivité avant le 1 ^{er} janvier 2009	4,49 euros
Repas vendus aux collectivités, CCAS, MJC, Centres de loisirs	3,50 euros
Goûters vendus aux collectivités, CCAS, MJC, Centres de loisirs	0,53 euros

Article 2 : Les recettes ci-dessus détaillées font l'objet d'une facturation, et d'un titre de recettes émis par le Trésor Public.

Article 3 : La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 5 juin 2024.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :
1 0 JUIN 2024



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240605-DEC2024-59-DE
Date de télétransmission : 19/06/2024
Date de réception préfecture : 19/06/2024